

une haute idée de la puissance et de la majesté royale ; ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pays, et y travaillèrent avec une grande application. Cette colonie sous leur sage conduite prit des accroissements merveilleux, et, selon les apparences, on pouvait espérer qu'elle deviendrait florissante."

10. Aussitôt que le vice-roi eut reçu les secours qu'il attendait, ses premiers soins furent de garantir la colonie des incursions des Iroquois. Il fit immédiatement construire trois forts : le premier, à Sorel, le second, à Chambly, et le troisième, à Sainte-Thérèse. Ces ouvrages, qui furent exécutés avec exacte diligence, intimidèrent d'abord les Iroquois, surtout les Agniers, et leur bouchèrent le passage ; principal et ordinaire pour entrer dans la colonie ; mais ils ne tardèrent pas à s'en ouvrir plusieurs autres.

11. Au printemps suivant, résolu de montrer aux Iroquois qu'on était en état de les punir de leurs insultes et de leur perfidie, le vice-roi marcha contre eux, à la tête de 600 soldats du régiment de Carignan, plus un pareil nombre de Canadiens et une centaine de Sauvages. À l'approche des Français, effrayés, ils abandonnèrent leurs villages, et allèrent se mettre à couvert dans des lieux où il ne fut pas possible de les atteindre.

12. Le dernier acte d'autorité du marquis de Tracy, avant de repasser en France, fut d'établir la compagnie des Indes Occidentales dans tous les droits de celle des Cent-Associés. Cette compagnie, qui exista dix ans (1664-1674), ne prit guère plus à cœur que la précédente les intérêts de la colonie.

13. En septembre 1667, le Conseil supérieur arrêta que les dièges ne seraient levés qu'au vingt-sixième, et qu'elles seraient payées en grains. Vers le même temps, les Pères Garnier, Buvas, Millet et Cuhil, Jésuites, s'établissaient, comme missionnaires, dans les cantons iroquois ; et les Pères Dablon, Marquette, Allouez et autres, allaient visiter les tribus sauvages jusqu'alors inconnues : les *Pouléoutamis*, les *Miamis*, les *Outagamis*, les *Sakis*, les *Illinois*, etc., et se fixaient au sud Sainte-Marie, ou sur les bords des grands lacs *Supérieur* et *Michigan*.

14. La traite de l'eau-de-vie fut toujours le principal obstacle à la conversion des Sauvages : elle paralysait partout les travaux des missionnaires ; cependant les Iroquois pouvaient la faire librement avec les Anglais et les Hollandais.

15. Le roi ayant donné l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan, quatre compagnies obtinrent de demeurer au Canada ; elles se fixèrent plus tard dans le pays, et plus spécialement sur les bords de la rivière Richelieu. Plusieurs des officiers, qui étaient gentilshommes, y reçurent des fiefs ou des seigneuries.

16. En 1668, Mgr. de Laval fonda un petit séminaire à Québec ; il y avait déjà établi le grand séminaire, cinq ans auparavant.

17. Cette même année, trois soldats français, convaincus d'avoir enivré et ensuite tué un chef iroquois, furent fusillés par ordre du gouverneur en présence des Iroquois qui étaient venus se plaindre.

M. de Courcelles maintenait, par sa fermeté, la bonne intelligence entre les Français et les Sauvages et faisait régner la paix parmi ces derniers.

18. Vers le même temps, l'intendant Talon obtint du roi, pour cause de santé, son retour en France. Son administration, active et intelligente, avait fait avancer le pays fort rapidement. Aussi, les amis de la colonie regrettèrent-ils son départ. "M. Talon nous quitte" écrivait la Mère de l'Incarnation, "et retourne en France, au grand regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada, car, depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitaient." Il s'était occupé attentivement de tous les besoins de la colonie, et avait étudié les ressources qu'elle présentait. Par ses soins, des découvertes avaient été faites dans le Nord et dans l'Ouest, les mines de fer de la baie St. Paul avaient été examinées, l'exploitation de celle du Saint-Maurice avait été encouragée, et des mémoires avaient été dressés pour le ministère de la marine.

À cette même époque, la petite vérole, appelée aussi *picotte*, vint ravager le nord du Canada, et achève de dépeupler ces vastes contrées.

10. Quels furent les premiers soins du vice-roi, aussitôt qu'il eut reçu les secours qu'il attendait ? Quels moyens prit-il ?—11. Que fit le vice-roi pour montrer aux Iroquois qu'on était en état de les punir de leurs insultes ? Que firent-ils à l'approche des Français ?

12. Quel fut le dernier acte d'autorité du marquis de Tracy, avant de repasser en France ?—13. Quel arrêt le Conseil supérieur rendit-il en septembre 1667 ?—14. Quel obstacle rencontrait-on toujours à la conversion de la plupart des Sauvages ?—15. Qu'est devenu le régiment de Carignan ?—16. Quel établissement fonda Mgr. de Laval en 1668 ?—17. Quelle conduite tint le gouverneur à l'égard de trois soldats français coupables de meurtre ? Quelle maladie vint ravager le nord du Canada ?

19. En 1670, Québec fut érigé en évêché. Mgr. de Laval, qui, jusqu'alors, n'était qu'évêque *in partibus* de Pétrée, et vicaire apostolique du Canada, en fut le premier titulaire. Louis XIV avait enfin permis que cet évêché dépendît immédiatement du St. Siège, mais sans cesser d'être uni à l'Église de France.

20. Au mois d'août 1670, M. Talon revenait au Canada accompagné du Révérend P. Allard, récollet, et de quatre autres religieux du même ordre. Le même navire avait aussi amené une partie des cinq cents familles et des secours considérables que le roi avait accordés à M. Talon pour la colonie. Il portait aussi M. Perrot, qui venait au Canada comme gouverneur de Montréal, en remplacement M. de Maisonneuve, qui avait demandé à se retirer. M. Perrot avait obtenu du roi des lettres, dans lesquelles il était expressément déclaré qu'elles avaient été données au nom de M. de Bretonvilliers, supérieur-général du Séminaire de St. Sulpice. Le droit des seigneurs de Montréal à nommer le gouverneur de l'île, était ainsi solennellement reconnu.

21. "Toute l'île de Montréal," dit le Père de Charlevoix, "ressemblait à une communauté religieuse, parce que dès le commencement, on avait eu un soin particulier à n'y recevoir que des habitants d'une conduite exemplaire. Ils étaient, d'ailleurs, les plus exposés aux courses des Iroquois ; et, comme les Israélites, au retour de la captivité de Babylonne, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main, et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi qui ne faisait la guerre que par surprise."

22. Afin d'opposer une nouvelle barrière aux Iroquois, M. de Courcelles conçut le dessein de bâtir un fort à un endroit nommé Cataracoui ; mais il n'en eut pas le temps, car, après en avoir tracé le plan et pris toutes les mesures pour le faire exécuter, il dut se rendre à Québec, où l'attendait son successeur.

M. de Courcelles avait demandé son rappel en France pour cause de santé. Il fut sincèrement regretté, car il avait déployé une sagesse et une fermeté qui le rendaient cher aux Français, et le faisaient craindre des Sauvages.

CHAPITRE II.

De la première administration de M. de Frontenac, à celle de M. de Denonville (1672-1685).

SOMMAIRE.

1. De Frontenac, gouverneur ; son caractère.—2. Fort de Cataracoui.—3. Difficultés que se crée M. de Frontenac par l'inflexibilité de son caractère.—4-6. M. de la Salle complète la découverte du Mississippi.—7. Rappel de M. de Frontenac et de M. Duchesneau ; M. de la Barre, gouverneur.—8. Expédition de M. de la Barre contre les Iroquois ; le manque d'énergie.

1. M. de Courcelles fut remplacé par Louis de Buade, comte de Frontenac, lieutenant-général des armées du roi. Il arriva à Québec au commencement de l'automne 1672.

2. L'année suivante M. de Frontenac fit construire le fort qu'avait projeté M. de Courcelles, à l'endroit appelé Cataracoui, et lui donna son nom ; c'est aujourd'hui Kingston.

3. Vers ce même temps, le comte de Frontenac, ayant appris qu'à Montréal des officiers du roi faisaient la traite malgré les défenses publiques, envoya le sieur Bzirr, lieutenant de ses gardes, pour les arrêter ; or, M. Perrot, gouverneur de Montréal, qui était associé secrètement avec l'un des prévenus, prit parti pour ce dernier. Mandé à Québec pour donner sur sa conduite des explications satisfaisantes, M. Perrot s'y refusa ; il fut alors arrêté par les ordres du gouverneur-général et emprisonné au château Saint-Louis.

Mais malheureusement M. de Frontenac ne se borna pas à cette vigueur qu'il venait de déployer pour le soutien des lois ; la fuge de son caractère l'emporta beaucoup trop loin. M. Perrot avait à Montréal un ami, M. l'abbé de Salignac Fénelon, du séminaire de St. Sulpice, qui n'avait pas approuvé tous les procédés du gouverneur-général ; celui-ci le fit aussi emprisonner, sous le prétexte qu'il avait prêché contre lui. Le comte de Frontenac se brouilla ensuite

18. Que sait-on de l'administration de l'intendant Talon ?—19. En quelle année Québec fut-il érigé en évêché ? Quel en fut le premier évêque ?—20. Quels religieux arrivèrent à Québec au mois d'août 1670 ? De quels personnages étaient-ils accompagnés ?

21. Quelle était la conduite de la population de Montréal vers le même temps ?—22. Quel dessein conçut M. de Courcelles, pour opposer une nouvelle barrière aux Iroquois ?

1. Par qui M. de Courcelles fut-il remplacé ?—2. Quand M. de Frontenac fit-il construire le fort qu'avait projeté M. de Courcelles ?—3. Quelle fut la conduite de M. de Frontenac dans le gouvernement de la colonie ?